L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue St-Pierre, No 72. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 FEVRIER 1877. 50me Année.

NOTRE GOUVERNEMENT.

La question du gouvernement d'Etat en Louisiane a cessé d'être une question nationale, de même que le gouvernement national a cessé d'être une question louisianaise.

Un Bureau de retour national a, en effet, dégagé des huit votes de la Louisiane et n'a été servi pour faire un Président démocrate. Le jugé M. Field, qui a pu accepter l'usurpation, non-seulement nous nous y opposant, Mme et notre mère forcée de nous soumettre à une administration fédérale hors de la Union, il ne s'en est pas que nous devons accepter aussi complaisamment un gouvernement d'Etat usurpateur. Mais, puisque nous sommes [illegible] M. H. question présidentielle, nous ne le prouvons [illegible] de notre gouvernement d'Etat sous prétexte de sauver une question de vie et de mort pour nous.

Il ne s'agit pas ici [illegible] et principes, de droits, de liberté, choses dont on parait faire bon marché à Hayes qu'il est dans la république américaine, il s'agit encore pour les Louisianais d'échapper à la famine, de conserver le droit de vivre en travaillant. Il s'agit de pain pour eux et leurs familles.

Le district [illegible] n'abdiquent devant aucune usurpation, devront [illegible] lui. C'est cela que les [illegible] inscrivant pour leur drapeau : "vivre en travaillant ou mourir en combattant."

Huit années de régime radical en Louisiane ont réduit la population de cet Etat, dont le sol est si riche et si fécond, à une détresse telle que la continuation pendant quatre années de plus d'un pareil régime, équivaudrait à une menace de mort pour des milliers de gens.

Pour imposer au peuple de la Louisiane le gouvernement de Packard, il faudrait ouvrir les paroisses de baïonnettes et maintenir en permanence une pièce de canon dans chaque des rues de la Nouvelle-Orléans.

Le président Grant a exposé l'emploi de la force pour le soutien de l'usurpation Kellogg, en disant qu'il était résolu à mettre de la question louisianaise au Congrès, lequel ne l'a jamais décidée ! Un pareil défi de justice ne tiendrait ou tendrait avec la prolongation du statu quo pendant quatre ans de plus.

Si le Président est le nouveau Congrès ne veulent pas mettre fin à l'anarchie qui règne en Louisiane, il faut en moins qu'ils permettent au peuple de régler ses propres affaires, ce qui ne sera pas long.

Or, le peuple de la Louisiane ne veut pas de Packard, il n'en veut à aucun prix, il ne l'accepterà à aucune condition.

Voilà ce qu'il n'est douteux pour personne dans notre Etat, pas même pour Packard, mais voilà ce qu'il faut déclarer et proclamer bien haut, sur tous les tons, avec toutes les formes possibles, afin que le nouveau gouvernement fédéral sache qu'il entreprendrait une tâche impossible en voulant imposer Packard, et que même s'il employait des forces militaires écrasantes pour établir une nouvelle usurpation, il ne réussirait pas parce que le peuple se refusera à reconnaître l'autorité de l'usurpateur et lui payer des taxes.

La résolution votée, dans la séance de samedi dernier, sur la motion de M. Kidd, par la Chambre des représentants exprime exactement les sentiments qui animent les trois quarts de la population de l'Etat, car, depuis l'élection, une grande partie des votants de couleur se sont ralliés au gouverneur Nicholls et désirent le maintien de son administration. Nous la représentons ici, en invitant nos amis des paroisses qui n'ont pas encore tenu de meetings dans ce sens, à le faire et à faire connaître leur détermination comme viennent de le faire les citoyens de la paroisse Terrebonne.

DÉCLARATION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Nous, Représentants du peuple de la Louisiane, dûment élus et chargés directement des pouvoirs de ce peuple, ayant une commission exprès des électeurs qui le font agir, n'hésitons pas à déclarer qu'il ne saurait, pour aucune considération, un autre gouvernement d'Etat que celui à la tête duquel se trouve l'homme qu'il a choisi librement, son gouverneur bien aimé et vertueusement élu, Francis T. Nicholls; nous déclarons, en outre, qu'il est absolument impossible à toute autorité de parvenir dans les limites de l'Etat, et qu'une tentative à cet effet serait non-seulement vaine, mais serait pour résultat le but de provoquer un conflit [illegible] à une distance de mort [illegible] à la guerre. Et nous, représentants du peuple, déclarons solennellement que toutes nos sympathies appartiennent de droit à la cause du peuple, et que nous seulement nous lui donnerons notre appui en toute circonstance, mais que nous l'encouragerons également à persévérer dans sa détermination.

EXPLICATIONS DE DON PIATT.

M. Piatt a adressé à la presse une note d'où nous extrayons ce qui suit :

Pour ceux qui me connaissent, il est inutile de dire que mon vote était plus de mon esprit, en écrivant mon article de dimanche dernier, que l'horrible crime d'assassinat. La résistance ouverte à des procédés révolutionnaires, quand il ne semble pas [illegible] une chose, et l'indifférence en [illegible] ère. Dans la phrase par laquelle je [illegible] de ce qui précède et de ce qui suit, il est évident que mon appel s'adresse au peuple, et non à l'assemblée. Le peuple seul n'est pas un peuple désorganisé, mais il ne se compose pas seulement [illegible] J'ai dit ce le résumé :

"Devant nous, l'avons dit il y a une semaine, on nous [illegible] ; si le [illegible] y [illegible] un jour [illegible] ; [illegible] qu'il [illegible] une [illegible] pour qu'on Hearing Board [illegible] Nous [illegible] qu'il a [illegible] ! [illegible] Finance.

[illegible] Nicholls, nous déclarons, en notre [illegible] ne [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;